

SÉANCE DU LUNDI 03 DÉCEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi trois décembre à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **MONTAGNAC** (salle des Rencontres « André Sambussy »), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 50
- Présents : 42
- Pouvoirs : 08

Date de convocation :
Mardi 27 novembre 2018

Affichage effectué le :
11 DEC. 2018

OBJET :

Mise en œuvre de l'autorisation
préalable de mise en location
sur les centres anciens d'Agde
et de Pézenas

N° 002772

Question N°39 à l'O.J.

Réf. : Habitat
Rubrique dématérialisation : 8.5. Politique
de la Ville, habitat, logement

Présents :

ADISSAN : M. HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mmes Carole RAYNAUD, Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Yvonne KELLER, M. Louis BENTAJOU, Mme Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, MM. Gérard REY, Alain LEBAUDE * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mmes Laurence THOMAS, BOUTELLER * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : MM. Alain VOGEL-SINCER, Alain GRENIER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMÉROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : MM. Philippe CALAS, Philippe NOISSETTE * **SAINT THIBERY** : M. Guy AMIEL * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : MM. Jordan DARTIER, Bernard SAUCEROTTE, Mme Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : MM. Stéphane HUGONNET, Rémy GLOMOT, Fabrice MUR, Mme Corinne SEIWERT * **CAZOULS D'HÉRAULT** : M. Henry SANCHEZ * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ * **SAINT-THIBERY** : Mme Joséphine GROLEAU * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Sébastien FREY donne pouvoir à M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA donne pouvoir à Mme Christine ANTOINE * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY donne pouvoir à M. Pierre MARHUENDA, Mme Noëlle MARTINEZ donne pouvoir à Mme Murielle LE GOFF * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD donne pouvoir à M. Alain RYBAUX * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR donne pouvoir à M. Philippe CALAS * **VIAS** : Mme Catherine CORBIER donne pouvoir à Mme Pascale GENIEIS-TORAL.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET.

Rapporteur : M. Stéphane PEPIN-BONET, vice-président délégué à l'habitat

RECU EN PREFECTURE

Le 11 décembre 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20181031-lmc1D00277210

Monsieur le Vice-Président rappelle :

- que la Loi ALUR, Décret 2016-1790 du 19 décembre 2016, offre la possibilité de mettre en place sur des périmètres dans lesquelles l'habitat est très dégradé un régime de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location ou faisant l'objet d'une nouvelle location soumise à la loi du 06 juillet 1989 (location vide ou meublée à usage d'habitation principale).
- qu'afin de lutter contre l'habitat indigne, il a été décidé, par délibération n°2662 du Conseil Communautaire du 09 juillet 2018, de mettre en place le régime d'autorisation préalable de mise en location sur les périmètres de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) d'Agde et de Pézenas qui sont les Centres anciens concentrant le plus d'habitat dégradé sur le territoire.

Monsieur le Rapporteur expose que la loi prévoit que la délibération relative à la mise en place de l'autorisation préalable de mise en location précise :

- la date d'entrée en vigueur (qui doit intervenir au moins six mois après la date de délibération),
- le lieu et les modalités de dépôt,
- les périmètres d'intervention.

Ces informations n'ayant pas été inscrites dans la délibération du 09 juillet 2018, il est proposé de les rajouter dans le cadre de cette délibération :

- Entrée en vigueur proposée : 1^{er} février 2019.
- Les demandes d'autorisation doivent être déposées au service Habitat de le CAHM ou éventuellement à la Mission cœur de ville à Agde.
- Modalités de dépôt : Le CERFA n°15652*01 (téléchargeable sur le site internet www.service-public.fr) et le dossier de diagnostic technique (DPE, diagnostic électrique et/ou gaz si l'installation a plus de 15 ans, amiante...) peuvent être :
 - envoyés par mail à l'adresse batidegrade@agglohmn.net,
 - envoyés par courrier ou déposé au service Habitat de la CAHM (22 avenue du 3^{ème} Millénaire – ZI Le Causse – 34630 Saint Thibéry) et éventuellement à la Mission du cœur de ville (34 rue Jean Roger - 34300 Agde)
- Périmètres d'application : OPAH-RU d'Agde et de Pézenas.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur les modalités de mise en œuvre de l'autorisation préalable de mise en location sur les Centres anciens d'Agde et de Pézenas.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'habitat,
Vu le Bureau communautaire réuni en date du 19 novembre 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** modalités de mise en œuvre de l'autorisation préalable de mise en location sur les Centres anciens d'Agde et de Pézenas ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée aux communes d'Agde et de Pézenas.

Fait et délibéré à MONTAGNAC les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE